

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-027

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : URBANISME - Convention de servitude pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications RD 1084 – Route de Jons et carrefour Montbrevail

Rapporteur : Gilbert BARRIQUAND, huitième adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.2122-4,

Vu le projet de convention annexé,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) doit procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications sur la RD 1084 dans le cadre de la requalification de la Route de Jons,

Considérant que ces travaux vont entraîner la pose de câbles électriques et de fourreaux pour l'éclairage public en souterrain sur la parcelle cadastrée section AC n°41 (lieu-dit Montbrevail) et appartenant à la commune de MONTLUEL,

Considérant que la présente convention, répondant à un besoin d'utilité publique, n'est assortie d'aucune contrepartie financière de la part de la commune,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-027-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Considérant que ladite convention fixe les modalités juridiques, administratives et techniques de l'autorisation donnée par la commune au profit du SIEA pour poser et entretenir les réseaux électriques et télécommunications.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération,**
- **De dire que la convention est consentie à titre gratuit,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-027-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026